



# EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

## INFORUP

Semaine du 7 au 10 novembre 2016

### CONFERENCE EN PRESENCE DES ACTEURS LOCAUX SUR L'AVENIR DE LA PÊCHE DES RUP :

Jeudi 10 novembre, une conférence a eu lieu au sein du Parlement européen à Bruxelles sur l'avenir de la pêche des RUP. Cet événement était organisé par l'intergroupe sur le climat, la biodiversité et le développement durable, une plateforme qui permet aux parlementaires, tous bords confondus, de discuter librement de ces problématiques en conviant des acteurs du secteur intéressé et des experts, en présence de fonctionnaires européens et de la presse notamment. La conférence était co-présidée par les députés européens MM. Maurice Ponga (PPE, France) et Alain Cadec (PPE, France - également Président de la commission parlementaire pour la Pêche). M. Ponga a insisté sur le rôle essentiel de la pêche pour les espaces insulaires et quasi insulaires que sont les RUP. M. Cadec est revenu sur le besoin de sécuriser juridiquement les dispositifs européens pour la pêche, en particulier s'agissant des PCS (Plans de Compensation des Surcoûts). M. Rodolphe Alexandre, Président de la Région Guyane et Président de la Conférence des Présidents des RUP, a rappelé que ces inquiétudes étaient partagées et a demandé à ce qu'un cadre adapté soit préparé à l'horizon 2020 pour que le financement de la flotte de pêche soit enfin autorisé. La Députée Mme Ulrike Rodust (S&D, Allemagne), en charge du rapport d'initiative sur « la gestion des flottes de pêche des RUP » qui sera présenté à la Commission courant janvier 2017 s'est ensuite exprimée. Elle a fermement défendu les spécificités propres aux flottes de pêche des RUP et son ambition de livrer un rapport précis, pratique et pragmatique avec des pistes de solution réelles. Les députés M. Gabriel Mato (PPE, Espagne), Ricardo Serrao Santos (S&D, Portugal), Younous Omarjee (GUE/NGL, France) et Claudia Monteiro de Aguiar (PPE, Portugal) étaient également présents et en ligne avec la défense et la valorisation des enjeux propres aux pêcheries des RUP. La Commission était pour sa part représentée par M. Armando Astudilio de la DG MARE. Carole Martinez du groupe de réflexion IUCN (International Union for Conservation of Nature) a mis en exergue les particularités géographiques et écologiques ultramarines, source d'une biodiversité riche. Presque toutes les

RUP ont pu être représentées par des acteurs locaux : M. Jorge Gonçalves, Président de l'Assemblée générale de la fédération des pêcheurs des Açores s'est exprimé sur les techniques de pêche propres aux Açores et a réitéré la réalité différente que les pêcheries artisanales RUP vivent par rapport au continent européen ; M. Abel Morales Rodriguez, Vice-conseiller pour l'Agriculture, l'Élevage, la Pêche et l'eau du Gouvernement Autonome des Canaries a dessiné le contexte économique et social des RUP ; M. Jocelyn Médaille, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Guyane a replacé les enjeux de la flotte de pêche au niveau régional ; M. Fabrice Minatchy, Président de l'ARIPA (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture) et représentant du CRPMEM Réunion avec M. Enilorac, son Président, également présent, a traité des pistes pour penser un nouvel instrument de soutien la pêche dans les RUP spécifique et efficace ; enfin, M. Jean-Claude Yoyotte, Président du CRPMEM des îles de Guadeloupe, a invité les institutions européennes à effectuer une meilleure prise en compte des intérêts des RUP dans leurs politiques. Cette rencontre entre professionnels, experts et institutions européennes a été un moment important pour la pêche des RUP dont l'objectif est de sensibiliser l'ensemble des institutions communautaire à la nécessaire meilleure prise en compte du secteur de la pêche dans les RUP. Les acteurs locaux ont unanimement rappelé les grands enjeux sous-jacents que sont la pression du chômage en Outre-mer, en particulier pour les jeunes, le manque de sécurité à bord des bateaux qui fragilise également l'attractivité d'un métier essentiel à la sécurité alimentaire régionale, ou encore la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) qui appauvrit les stocks de poissons.

**UN CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES DU 11 NOVEMBRE AXE SUR LE COMMERCE :** Les ministres du Commerce de l'UE ont pour objectif, le vendredi 11 novembre, de rapprocher les positions des 28 Etats membres sur le projet de modernisation des instruments de défense commerciale de l'UE en vue de dégager un accord avant fin 2016. Le Conseil fera aussi le point sur les négociations de libre-échange en cours (États-Unis, Japon et Mercosur). Est aussi attendue la signature du protocole d'adhésion de l'Équateur à l'accord de libre-échange UE/Colombie et Pérou. Les ministres examineront de nouveau la proposition de la Commission visant à moderniser l'arsenal de défense commerciale de l'UE, mise sur la table en avril 2013, sur laquelle le Parlement européen a arrêté sa position en avril 2014 et le Conseil des ministres a quelque peu avancé en mai dernier. Le Conseil européen est convenu, lors du sommet du 21 octobre, de parvenir à un accord sur ce dossier avant fin 2016. Les ministres tenteront de rapprocher les positions des Etats membres vers une position commune sur la base d'une proposition de compromis mise sur la table par la Présidence slovaque le 4 novembre dernier pour établir un pont sur la question de la « règle du droit moindre » (lesser duty rule). Une dizaine de pays, emmenés par le Royaume-Uni et les pays

scandinaves, sont réfractaires à des dérogations à cette règle qui permettraient d'imposer des droits de douane bien plus élevés que ne lui permettent les règles actuelles. Le Conseil évaluera également l'évolution de la situation des négociations de libre-échange UE/États-Unis (TTIP) qui n'ont pas abouti, comme longtemps espéré par les deux parties, avant le terme du mandat du président sortant, Barack Obama. L'objectif de l'UE reste de conclure un accord « ambitieux, équilibré et complet », comme l'a souligné le Conseil européen du 21 octobre dernier. Malgré des progrès dans le pilier réglementaire, enregistrés lors du 15<sup>ème</sup> round de pourparlers début octobre, un écart important persiste concernant l'accès au marché. La Commission informera dans un même temps le Conseil de l'état d'avancement des négociations de libre-échange entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, le Venezuela ne prenant pas part à ces pourparlers). Suite à l'échange d'offres en matière d'accès au marché (couvrant les produits agricoles et les biens manufacturés, les services et les marchés publics) le 11 mai, le premier round de négociations s'est tenu du 10 au 14 octobre à Bruxelles. Enfin, le Conseil devrait adopter, sans discussion, une décision de signer et d'appliquer provisoirement le protocole d'adhésion de l'Équateur à l'accord de libre-échange multipartite entre l'UE d'une part, la Colombie et le Pérou d'autre part, entré en vigueur en 2013. L'UE et l'Équateur ont bouclé un accord en juillet 2014.

## **PROPOSITIONS DE LA FRANCE POUR REFORMER LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UNION :**

Le secrétaire d'État français au Commerce extérieur, Matthias Fekl, a présenté, le mardi 8 novembre à Paris, une série de propositions, qu'il adressera bientôt à ses homologues européens et à la Commission, visant à rendre la politique commerciale de l'UE plus transparente et à la réorienter vers des objectifs de développement durable. « La crise récente autour de l'accord de libre-échange UE/Canada (CETA) montre que la méfiance de l'opinion publique à l'égard de la politique commerciale de l'UE, due notamment au creusement des inégalités dans l'UE lié à une mondialisation accrue, a cédé le pas au rejet et représente désormais une menace pour les choix démocratiques et l'existence de cette politique commune », explique M. Fekl. M. Fekl propose donc une « remise à plat » des objectifs de cette politique en la réorientant vers la négociation d'accords commerciaux « durables », tant sur le plan de la méthode que sur le contenu des négociations, pour relever un triple défi démocratique, social et environnemental. Pour plus de transparence, M. Fekl prône un changement de méthode, axé sur : (i) la publication de tout mandat de négociation commerciale, « sauf exception dûment justifiée » ; (ii) l'inclusion de clauses de révision et d'extinction des mandats ; (iii) la publication des résultats des travaux du Conseil tant au niveau des experts que des ministres ; et (iv) la publication des équipes de négociation et le renforcement des obligations en matière de prévention des conflits d'intérêts. Pour rendre les

institutions plus responsables, M. Fekl propose de renforcer les moyens alloués en matière de personnel (il souligne que 400 fonctionnaires sont chargés de la défense commerciale aux États-Unis contre moins de 200 pour l'UE). Il suggère que la Commission justifie chaque négociation commerciale avant son lancement en publiant au moins trois études socio-économiques et en lançant des consultations publiques en ligne. Il propose aussi de renforcer l'implication du Conseil des ministres via des réunions plus régulières. M. Fekl prône aussi une ouverture accrue de la politique commerciale à travers la participation des parlementaires à la table des négociations, à l'image du modèle américain, en garantissant l'accès aux documents dès le début des négociations et en précisant quels documents seront ouverts à la consultation par les parlementaires et les citoyens. Il propose aussi la mise en place, au niveau de l'UE, d'un comité de suivi pour chaque négociation commerciale, qui inclura des représentants de la société civile. Le deuxième objectif des propositions de réforme est de réorienter la finalité des accords commerciaux en les recentrant vers un objectif de développement durable. À cette fin, M. Fekl propose que ces accords protègent le droit des États à réglementer en insérant systématiquement le système de Cour publique pour l'investissement (ICS) pour arbitrer les litiges entre investisseurs et États. Il propose enfin d'évaluer ex ante l'impact de chaque accord au plan économique et social, filière par filière et par zone géographique, et au plan environnemental, en précisant des mesures de compensation à adopter.

### **CRITIQUES DE LA COUR DES COMPTES EUROPENNE SUR L'EXAMEN A MI-PARCOURS DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL :**

La Cour des comptes européenne a publié, le vendredi 4 novembre dernier, un document d'information évaluant de manière assez sévère la communication de la Commission sur l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour 2014-2020. Les propositions ne permettent pas de procéder à un « examen exhaustif des dépenses de l'UE, de la performance et de la valeur ajoutée des différents domaines du budget de l'UE et des programmes de dépenses », selon la Cour des comptes. Cette dernière estime qu'un tel exercice devrait pourtant être mené avant de se mettre d'accord sur un nouveau CFP. La Cour note, par exemple, que la Commission n'a pas proposé de modifier les dépenses agricoles ou administratives. La Cour estime que les éléments du paquet qui augmentent la flexibilité du budget de l'UE risquent de rendre le système encore plus complexe, ce qui compromet l'annualité, la spécificité et la transparence du budget de l'UE. En outre, la Cour demande de connaître plus précisément les effets budgétaires, en termes de dépenses, des flexibilités proposées. Les retards dans la mise en œuvre des programmes du CFP actuel et les retards pour boucler les programmes du CFP 2007-2013 ont eu pour effet que les propositions sur la révision du CFP actuel n'ont pas

permis de faire une évaluation des dépenses durant la période actuelle, regrette la Cour des comptes. Elle souligne en plus qu'il y a peu de chances de parvenir à évaluer la performance des dépenses avant le prochain CFP, dont les propositions de la Commission sont attendues à la fin de 2017. Elle fait les recommandations suivantes : (i) revoir le calendrier pour l'élaboration du prochain CFP ; (ii) procéder à un examen exhaustif des dépenses de l'UE ; (iii) développer des arrangements budgétaires plus clairs, plus simples et plus cohérents ; et (iv) organiser un débat de haut niveau sur les priorités budgétaires de l'UE.

Communication de la Commission sur la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020 : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-603-FR-F1-1.PDF>

Document d'information publié de la Cour des comptes européenne : [http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/PL\\_MFF\\_2014-2020\\_review/Briefing\\_paper\\_MFF\\_2014-2020-fr.pdf](http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/PL_MFF_2014-2020_review/Briefing_paper_MFF_2014-2020-fr.pdf)

**BUDGET 2017 ET REVISION DU CFP :** Lors d'une réunion de conciliation, le mardi 8 novembre à Bruxelles, le Conseil et le Parlement européen ont demandé à la Commission européenne de présenter un premier projet de compromis sur le budget 2017. Ce projet de compromis pourrait être présenté lors de la réunion interinstitutionnelle (trilogue) qui a lieu ce jeudi 10 novembre. Cette première réunion du comité de conciliation sur le budget de l'an prochain n'avait pas pour objectif de trouver un compromis. Les parties ont répété leur position, mais la Présidence slovaque du Conseil s'est montrée plutôt optimiste sur une issue positive de ces négociations sur le budget 2017. Sur ce point, la délégation du PE a encore demandé de traiter, comme un paquet, l'adoption du budget 2017 et la révision à mi-parcours du CFP 2014-2020. Or, la Présidence slovaque du Conseil a insisté une nouvelle fois sur le besoin de séparer les deux dossiers, comme la base juridique l'atteste. Le PE demande notamment de restaurer les budgets initiaux du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe et du programme Horizon 2020. Ces deux programmes ont subi des coupes afin de financer la contribution de l'UE au Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Les fonds nécessaires seraient obtenus par le biais de la révision à mi-parcours du CFP, d'après le PE. Le Conseil ne souhaite pas, à ce stade, rouvrir les débats sur les modalités de financement du FEIS qui ont déjà été décidées. Il pourrait se tenir, lundi 14 novembre, un nouveau trilogue sur le budget 2017, avant le dernier comité de conciliation du 16 novembre, qui aura lieu le même jour que la session 'budget' du Conseil ECOFIN. La période de conciliation prendra fin le 17 novembre. En cas de désaccord, la Commission devra présenter un nouveau projet de budget pour 2017. A la suite d'une réunion du Comité des représentants permanents des États membres auprès de l'UE (COREPER), le mercredi 9 novembre, les Etats membres de l'UE se

rapprochent de plus en plus d'un compromis sur la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE. Le COREPER a examiné un nouveau texte de compromis de la Présidence slovaque du Conseil sur la révision du CFP et des discussions techniques vont se poursuivre, ce jeudi 10 novembre, au sein du groupe des 'amis de la Présidence'. Le Conseil des Affaires générales de l'UE se réunira mardi 15 novembre à Bruxelles pour faire le point sur l'état des négociations sur ce dossier. Les discussions au COREPER ont montré que certains pays bénéficiaires des fonds de la politique de cohésion souhaitent obtenir des assurances pour éviter une accumulation de factures non payées lors des dernières années du CFP (au moment où la mise en œuvre des programmes au titre de la politique de cohésion atteindra sa vitesse de croisière). La Commission européenne pourrait rédiger une déclaration pour rassurer ces pays. La Commission européenne a proposé de dégager 6,4 milliards d'euros sur la période 2018 à 2020 pour financer les priorités de l'UE. La Présidence slovaque prévoit de réduire ce montant à 5,7 milliards d'euros, grâce à des redéploiements possibles de crédits d'autres rubriques. Sur les instruments spéciaux (Fonds de solidarité de l'UE, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, réserve d'aide d'urgence et instrument de flexibilité), il y a toujours des divergences sur le fait de les comptabiliser au-dessus ou en dessous des plafonds du CFP. La Présidence slovaque propose de maintenir le statu quo, avec une décision du Conseil au cas par cas.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 14 AU 18 NOVEMBRE 2016**

	<b>PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>	<b>CONSEIL DE L'UE</b>	<b>MINISTÈRES FRANÇAIS</b>
<b>Lundi 14/11</b>			Conseil « Affaires étrangères »  Conseil « Agriculture et pêche »	
<b>Mardi 15/11</b>			Conseil « Affaires étrangères »  Conseil « Agriculture et pêche »	
<b>Mercredi 16/11</b>				
<b>Jeudi 17/11</b>				
<b>Vendredi 18/11</b>				